

x

AFFAIRE N° 15 - Construction du groupe scolaire de RUISSEAU BLANC (10 classes primaires) - approbation du projet - autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 1974 vous avez adopté à l'unanimité le principe de réalisation d'une école à la Montagne lieu dit RUISSEAU BLANC.

Les dossiers techniques étant actuellement terminés, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'une part de les approuver ;
- d'autre part de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x

Approuvé
Saint-Denis, le 4 mai 1976
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: H. HUKANO
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur de la Coopération, de
l'Aménagement du Territoire et des
Équipements M. ROCHETEAU